

# Groupe inter-associatif TRT-5

## Rapport financier 2001

### Introduction

Pour la troisième année consécutive, l'association Aides, gestionnaire du TRT-5, a établi les états financiers du groupe.

Le comité de gestion s'est réuni trois fois cette année, afin d'assurer la transparence de la gestion et l'implication des associations membres dans les décisions. Il était composé des personnes suivantes à la fin de l'année 2001 :

- Véronique Collard, coordinatrice du TRT-5
- Delphine Feri, contrôleur de gestion, Aides Fédération Nationale
- Didier Lestrade, coordinateur du TRT-5, Act Up-Paris
- Claire Loizon, comptable, ARCAT
- Jérôme Martin, vice-président, Act Up-Paris, qui remplace Emmanuelle Cosse
- Alain Olympie, directeur, Dessine Moi Un Mouton (association qui a rejoint le TRT-5 en décembre 2001)
- Frank Rodenbourg, Administrateur, Actions Traitements, et membre du TRT-5

L'association SolEnSi n'a été représentée au comité de gestion par Danièle Leroux qu'à la première réunion de l'exercice 2001. Depuis, malgré ses difficultés, l'association reste membre à part entière du groupe, et nous reprenons le travail commun depuis janvier 2002.

Sur l'exercice commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et clos le 31 décembre, **le groupe inter-associatif TRT-5 a dégagé un résultat positif de 144 578 F.**

## 1 - Les produits

Les produits du TRT-5 en 2001 ont augmenté de façon sensible par rapport à l'exercice 2000. Ils ont atteint en 2001 le montant total de 668 507 F contre 543 454 F l'année précédente, soit **une augmentation de 23%**. L'excédent de 91 026, 60 F de l'exercice 2000 est compris dans les produits de l'exercice 2001 puisque le groupe, n'étant pas une association, ne peut avoir de fonds propres. De la même façon, l'excédent de 144 578 F de l'exercice 2001 est considéré comme un PCA pour 2002, c'est pourquoi le résultat apparaît nul dans le tableau récapitulatif des produits et charges.

### 1.1 – Les cotisations

En 2001, le montant total des cotisations est de 78 750 F (soit 12% des produits), contre 96 250 F l'an passé (17%).

Les associations membres (Actions Traitements, Aides Fédération Nationale, ARCAT) ont versé une cotisation annuelle d'un montant de 17 500 F comme contribution au fonctionnement du groupe. Exceptionnellement, le TRT-5 a dispensé SolEnSi de cotisation pour cet exercice étant donné ses difficultés financières, ce qui explique la différence du montant total des cotisations par rapport à l'an dernier. Sida Info Service, association invitée, a versé une cotisation de 8 750 F. Nova Dona, association invitée dont la situation financière est fragile, est systématiquement dispensée de cotisation. La cotisation d'Act Up-Paris devrait nous parvenir tardivement : en avril/ mai 2002.

**La part du budget du TRT-5 fournie par les associations membres a baissé, ce qui s'explique par l'absence de cotisation de SolEnSi et une hausse des produits.**

### **1.2 – Les subventions de l'industrie pharmaceutique**

**Au total, les subventions de l'industrie pharmaceutique se portent à 268 550 F, soit 40% des produits.** Ce montant est en augmentation par rapport à l'année précédente (33% d'augmentation), où il était de 201 250 F (soit 37% des produits de 2000).

Tous les laboratoires sollicités ont renouvelé leurs subventions pour des montants équivalents à l'année précédente, à deux exceptions près. Chiron (qui développe l'IL-2) a augmenté sa participation de 6 250 F à 30 000 F. Par ailleurs, nous n'avons pas sollicité Merck Sharp & Dohme-Chibret, étant donné la situation financière favorable du groupe.

De nouveaux financeurs ont apporté un soutien au TRT-5 : il s'agit d'Aventis (15 000 F) et de Sérono qui développe l'hormone de croissance (30 000 F).

Ces subventions ont contribué à financer les activités quotidiennes du groupe ainsi que l'organisation d'une journée de réflexion sur les effets indésirables et la pharmacovigilance (16 mars 2001) et la publication des actes du colloque. Une partie de la subvention de Dupont Pharma était destinée à financer un déplacement à la conférence de Buenos Aires (13 550 F).

Les subventions perçues en 2001 provenant de l'industrie pharmaceutique devraient pouvoir être renouvelées sans trop de difficultés en 2002.

**La dépendance du TRT-5 vis-à-vis des financeurs industriels s'est donc encore accrue,** ce qui peut sembler problématique sachant que nos activités nous amènent fréquemment à entrer en conflit avec certains laboratoires (par exemple Produits Roche en 2000 et 2001 à propos du T-20). Cependant, les subventions perçues, nombreuses et relativement faibles au regard du budget global (entre 2,2 % et 4,5 %) permettent au TRT-5 de conserver équilibre et indépendance.

**A l'avenir, il nous faudra toutefois encore diversifier les sources de financement et tenter d'augmenter la contribution des financeurs autres qu' industriels.**

### **1.3 – Autres subventions**

Pour la troisième année consécutive, l'ANRS a soutenu le TRT-5 pour l'organisation d'un colloque qui portait cette année sur les effets indésirables et la pharmacovigilance (16 mars 2001). Cependant, le montant alloué a baissé, passant de 50 000 F à 30 000 F. Les raisons invoquées par l'ANRS sont une trop grande densité du programme et une place trop faible accordée au travail de l'ANRS.

Pour l'exercice 2001, nous avons obtenu d'Ensemble Contre le Sida une subvention d'un montant de 135 040 F qui a permis de faire face à une partie des charges salariales du groupe. Aucune subvention n'avait été demandée en 2000 en raison d'un excédent important l'année précédente.

Conformément aux conclusions du rapport financier 2000, nous avons diversifié nos sources de financement : pour la première fois, l'AFSSaPS (Agence du Médicament) nous a accordé une subvention de 50 000 F pour l'organisation de la journée du 16 mars.

**Le montant total de ces autres subventions représente 33 % du budget global.**

#### **1.4 – Autres produits**

Comme chaque année, l'excédent de l'exercice 2000, d'un montant de 91 026, 60 F, est intégré dans les produits de l'année 2001 ; en effet, le TRT-5 n'est pas une association et ne peut donc pas disposer de fonds propres.

Par ailleurs, comme l'an dernier, Aides a souhaité faire don au TRT-5 du montant des frais de gestion, soit 15 140 F.

## **2 – Les charges**

Les charges se sont élevées cette année à 523 929 F, contre 452 427 F l'année précédente. Cette hausse de 16% est le reflet d'une activité croissante du TRT-5, qui passe notamment par l'augmentation du temps de travail d'un des coordinateurs.

### **2.1 – Les dépenses de fonctionnement**

#### **• Loyer**

Le TRT-5 ne dispose pas de local : la plupart des réunions ont lieu au Conseil National du Sida qui nous prête une salle de réunion. Il n'y a donc aucune charge de loyer.

#### **• Les frais de déplacement et d'hébergement**

Le coût total des frais de transport et d'hébergement, pour les membres du TRT-5, les coordinateurs, et le public de la journée du 16 mars, s'élève à 66 204 F.

Les frais de déplacement et d'hébergement ont augmenté de 42 % par rapport à l'année précédente, pour passer de 46 460 F (10,3% des charges de 2000) à 66 204 F (12,6% des charges de 2001), mais restent stables en valeur relative.

Comme l'année passée, le TRT-5 a remboursé les frais de déplacement de deux membres habitant en Province pour les RIM (Réunions Internes Mensuelles) : Bruno Spire (Aides Provence) et Pierre-Jean Lamy (Actions Traitements –Montpellier). Le TRT-5 a intégré un nouveau membre en décembre, Guy Molinier d'Act Up-Toulouse, dont les frais de déplacement sont aussi pris en charge par le TRT-5. Le montant de ces frais de déplacements (29 320 F en 2001 ) est stable au regard des charges globales.

**NB** : Le montant alloué au remboursement des frais de déplacements et d'hébergement pour la journée sur les effets indésirables et la pharmacovigilance est de 28 275,68 F. Nous reviendrons plus bas sur le coût spécifique de cette manifestation.

### • Frais postaux et de télécommunications

Les coordinateurs sont hébergés par leur association, qui prend en charge l'intégralité des frais relatifs aux fournitures, téléphone, courrier, etc. Aides héberge Véronique Collard sans contrepartie, et Act Up-Paris, Didier Lestrade.

Les frais de diffusion de la brochure sur les effets indésirables et la pharmacovigilance ont été pris en charge par ARCAT et Sida Info Service.

Le montant des frais postaux et de télécommunications est uniquement de 705,64 F (location annuelle du nom de domaine « trt-5.org »), soit une baisse substantielle par rapport à l'année précédente, due à la fermeture d'une ligne professionnelle au domicile de Bruno Jaeger, ancien coordinateur.

**Ainsi, la contribution financière et logistique des associations du TRT-5 va bien au-delà de la cotisation annuelle et manifeste leur implication dans le groupe.**

### • Les frais de gestion

Les frais de gestion versés à Aides Fédération Nationale pour le suivi de la comptabilité et l'élaboration des états financiers annuels représentent 3% des charges, soit le montant de 15 140F. Ce montant est moins élevé que l'an dernier malgré la hausse du budget car les frais de gestion de l'année précédente portaient sur 1999 et 2000.

## 2.2 – Les charges de personnel

Ce poste a augmenté sur l'année 2001, passant de 310 054 F l'année précédente à 373 923 F, soit une augmentation de 20,6%. Les charges de personnel représentaient 68,6% des charges globales en 2000, et 71,3% en 2001.

Les charges de personnel représentent une part importante des charges du TRT-5, pour deux raisons.

- D'une part, la majorité des charges de fonctionnement (loyer, frais postaux, téléphone, etc.), qui pèsent traditionnellement lourd dans un budget, est prise en charge par les associations membres. Ces économies réalisées sur le budget du TRT-5 augmentent la part relative des charges de personnel.
- D'autre part, les principales activités du TRT-5 sont (1) le plaidoyer pour que les besoins des personnes atteintes soient pris en compte par les différents acteurs intervenant dans le champ de la prise en charge thérapeutique, (2) la veille scientifique qui passe par la récolte et la diffusion d'informations thérapeutiques à destination des associations et (3) la vigilance éthique dans les essais cliniques. Ces activités passent par l'organisation de réunions, la rédaction de compte-rendus et de courriers, toutes choses peu coûteuses. C'est pourquoi les ressources humaines sont au cœur du budget du TRT-5.

**L'augmentation des charges de personnel en 2001 est due en grande partie au fait que Véronique Collard, coordinatrice, est passée de 20 heures hebdomadaires à 30 heures.**

Par ailleurs, nous avons embauché deux personnes pour la journée sur les effets indésirables et la pharmacovigilance : l'une pour le vestiaire, l'autre pour la transcription des débats à l'issue de la journée. Le coût de ces vacances est de 4 495 F.

## 2.3 – Les dépenses exceptionnelles

### • Journée sur les effets indésirables et la pharmacovigilance, 16 mars 2001

**NB** : toutes les dépenses relatives à cette journée portent la mention « JEIP » dans les états financiers du TRT-5

Pour la troisième année consécutive, le TRT-5 a organisé une journée de réflexion sur un thème préoccupant de l'infection à VIH.

Hors des frais de personnel (on estime qu'un tiers du temps de travail de V. Collard a été dévolu à l'organisation de la manifestation et à la rédaction des actes), **le coût global de la journée est de 89 287 F**, qui se décompose comme suit :

- 236 F de frais divers
- 27144 F d'imprimerie
- 11 109 F de graphisme
- 26 565 F de frais de déplacements
- 1 710 F de frais d'hébergement
- 13 274 F de frais de réception
- 4 495 F de vacances
- 4 751 F de frais de gestion.

**Le coût de la journée a à peine augmenté** par rapport à celle de l'an dernier, passant de 83 611 F à 89 287 F.

Pourtant, le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement a été fait de façon plus systématique pour permettre aux membres d'associations de Province, et dans une moindre mesure aux experts, de se rendre à cette journée. Notre souhait était qu'aucun obstacle économique ne bloque la venue de ces personnes.

Surtout, la brochure sur les effets indésirables et la pharmacovigilance est composée de 72 pages (contre 44 l'an dernier) et a été publiée à 2500 exemplaires (contre 300).

Nous avons su maîtriser les coûts de cette manifestation en faisant appel à un nouveau graphiste, en obtenant de la DGS l'utilisation à titre gracieux de la Salle Pierre Laroque, enfin en organisant le déjeuner au restaurant administratif de la DGS.

### • Equipement informatique

L'acquisition d'un ordinateur portable explique le montant du poste « petit équipement ».

## 3 – Excédent

### 3.1 – Report de l'excédent d'une année sur l'autre

Le TRT-5 est une structure hors norme, dont la situation comptable est, par conséquent, atypique. En effet, le TRT-5, n'est pas une association, mais un groupe inter-associatif sans personnalité morale, qui ne peut donc disposer de fonds propres. Par ailleurs, la comptabilité du TRT-5 est un extrait de la comptabilité de Aides Fédération Nationale, et doit donc être équilibrée.

**C'est pourquoi les états financiers de 2001 font apparaître un résultat nul : l'excédent de l'année 2001, de 144 578 F, est considéré comme un produit constaté d'avance (PCA) pour l'exercice 2002.**

### **3.2 – Excédent récurrent**

Le TRT-5 ne dispose pas de fonds propres et l'équilibre financier souvent fragile des associations membres ne leur permettrait pas de combler un éventuel problème de trésorerie. Pour ces deux raisons, le comité de gestion du TRT-5 a recommandé d'instaurer un excédent annuel constant équivalent à 3 mois de fonctionnement (ou 100 000 F pour cette année) pour éviter de voir la structure mise en péril par un éventuel problème de trésorerie.

En 2001, **l'excédent est de 144 578 F** : l'objectif fixé par le comité de gestion est donc dépassé.

## **Conclusion**

Les produits du TRT-5 ont augmenté en 2001, passant de 543 454 F à 668 507 F. La part de l'industrie pharmaceutique a augmenté en valeur absolue et en valeur relative pour atteindre 40% des produits.

Les charges du TRT-5 ont elles aussi augmenté pour atteindre 523 929 F, ce qui manifeste une activité croissante du groupe. Le coût du colloque annuel du TRT-5, malgré une affluence plus importante que l'année passée et des actes plus volumineux et plus largement diffusés, a à peine augmenté.

Le résultat de l'exercice 2001 est donc de 1 44 578F. Cette somme est passée en produit pour le prochain exercice. Le résultats, supérieur aux recommandations du comité de gestion, manifeste la **bonne santé comptable du groupe TRT-5, qui s'affermi d'année en année.**

En 2002, il nous faudra être vigilant et maintenir la part de l'industrie autour d'un tiers du budget. Pour ce faire, nous tenterons de diversifier encore les sources de financement comme nous l'avons fait cette année en obtenant une subvention de l'AFSSaPS.

**Nous tenons à remercier tous les financeurs qui ont bien voulu soutenir nos activités au cours de l'année 2001.**